

COMMUNE
LES AVENIÈRES VEYRINS-THUELLIN

DEPARTEMENT DE L'ISERE

PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DELEGUEE DE VEYRINS-THUELLIN

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1

!

PIECE N°1 :
DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

!

FEVRIER 2022

LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN
1 Square Emile RICHERD BP.30028
38 630 Les Avenières Veyrins-Thuellin
TEL : 04 74 33 61 87



MAIRIE ANNEXE
Veyrins-Thuellin
2, place François Cointeraux
38630 Veyrins-Thuellin
TEL : 04.74.33.61.27
mairie@veyrins-thuellin.fr



INTERSTICE SARL

URBANISME ET CONSEIL EN QUALITE ENVIRONNEMENTALE

30 AV. GENERAL LECLERC / BAT. ORION / 38 200 VIENNE
TEL : 04.74.29.95.60 / CONTACT@INTERSTICE-URBA.COM

Article 2 : Le projet de modification a pour objectifs :

- d'augmenter le Coefficient d'Emprise au Sol des zones Ui et ainsi permettre aux entreprises d'évoluer ;
- d'assouplir légèrement la réglementation liée au coefficient de pleine terre.

Article 3 : Le dossier sera transmis pour avis à Monsieur le Préfet ainsi qu'aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme en application de l'article L.153-40 du Code de l'Urbanisme.

Article 4 : Le dossier fera l'objet d'une demande d'examen « au cas par cas » auprès de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale pour juger de la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale.

Article 5 : La modification fera l'objet d'une enquête publique conformément à l'article L.153-41 du code de l'urbanisme

Article 6 : A l'issue de l'enquête publique prévue à l'article 5 ci-dessus, Madame la Maire en présente le bilan au conseil municipal qui en délibère et adopte le projet de modification éventuellement amendé pour tenir compte des avis émis et des observations du public, par délibération motivée

Article 7 : Une copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet.

Article 8 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie durant 1 mois, ainsi qu'une mention en caractère apparents dans un journal diffusé dans le département.

Fait à Les Avenières Veyrins-Thuellin

Le 28 janvier 2022
La Maire,
Myriam BOITEUX



Accusé de réception en préfecture
038-200058444-20220131-ARSECR202205-AR
Date de télétransmission : 31/01/2022
Date de réception préfecture : 31/01/2022